

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-204

OBJET : Interdiction de stationnement, impasse Lucien Fenaud et rue de l'Eglise, Aunay-sur-Odon commune de Les Monts d'Aunay, le lundi 25 septembre 2023

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

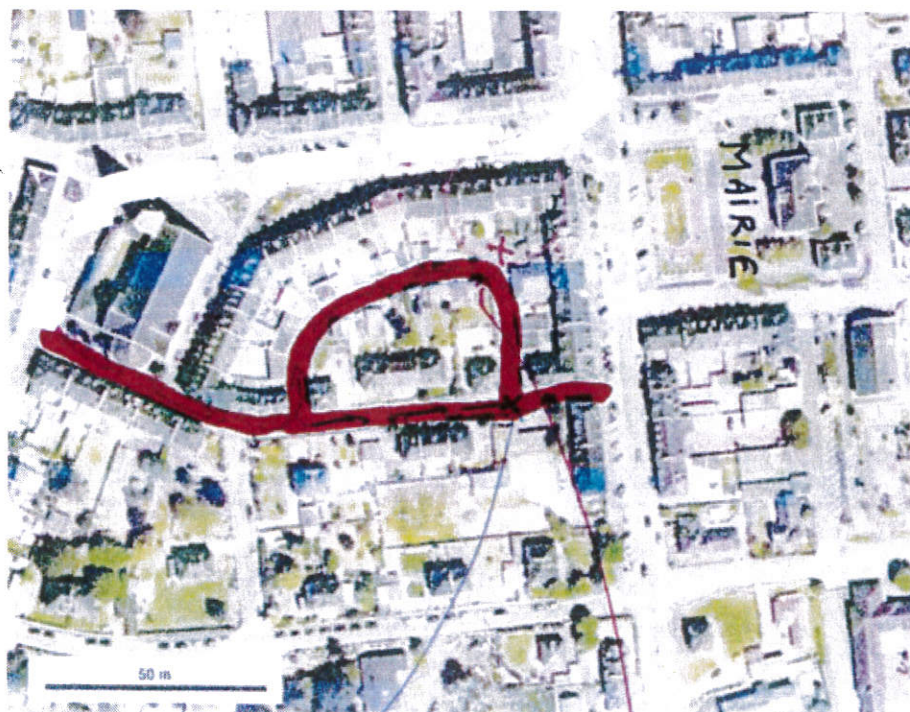
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise **Bati éco** visant à faire réserver des places de stationnement dans l'impasse Lucien Fenaud et rue de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à la livraison de pré murs, le 25 septembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Le lundi 25 septembre 2023 à partir de 7 heures et jusqu'à 12 heures, il sera **strictement interdit de stationner dans l'impasse Lucien Fenaud et dans la rue de l'église** sur les voies matérialisées en rouge sur le plan ci-après,



Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Bati-éco,
- Le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service collecte, valorisation et recyclables,

- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 18 septembre 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'LES MONTS D'AUNAY' around the top and 'Canton' at the bottom.